

Réduction des risques et des dommages (RdRD) liés aux conduites addictives

M. Pierre Chappard*

* Président de Psychoactif, Coordinateur du Réseau français de réduction des risques, Chef de service du CSAPA Trait d'Union, 100, voie Promenade, F-92390 Villeneuve-la-Garenne. Courriel : pierre.chappard@gmail.com

Comment prendre en compte les phénomènes émergents (nouveaux produits de synthèse, nouveaux publics...) et trouver des réponses adaptées ?

Comment permettre au dispositif de RdRD de s'actualiser/s'adapter en permanence en fonction de l'évolution des usages et des problèmes liés aux usages ?

La RdR 2.0 ou comment adapter le dispositif de RdR à l'heure de la révolution internet

Résumé

Ce rapport présente les deux branches de la révolution internet des drogues (les nouveaux produits de synthèse – NPS – et les supermarchés de drogues en ligne) et ce qui existe au niveau de la réduction des risques avec les nouvelles technologies (RdR 2.0). Les NPS désignent un éventail hétérogène de substances psychoactives qui imitent les effets de différents produits illicites et qui sont principalement élaborés pour échapper à la loi sur les drogues illicites. Ils se situent dans une zone légale grise, ni autorisés à la consommation, ni interdits pénalement. Les risques liés à l'usage de NPS sont, d'une part, ceux de tout usage de produits psychoactifs et, d'autre part, spécifiques du fait de l'absence de recul, de contrôle. L'achat et la vente en ligne de drogues illicites se déroulent via des plateformes anonymes cryptées. La RdR s'est développée sur internet à partir des années 2005-2010 avec les communautés internet de consommateurs. Le dispositif de RdR existant doit d'adapter, entre autres, en développant l'accès à la RdR 2.0 et en renforçant l'analyse de produit.

Mots-clés

Nouveau produit de synthèse – Internet – Deep web – Réduction des risques (RdR).

Summary

How should we take into account emerging phenomena (new synthetic drugs, new populations...) and find appropriate responses? How can we help the risk reduction programs (RRP) to constantly renew and adapt with respect to evolving patterns of use and the problems related to them? RRP 2.0 or how to adapt the RRP system in the age of the internet revolution

This report presents two aspects of the Internet drug revolution: new synthetic drugs (NSD) and online drug supermarkets. It also presents existing risk reduction programs in-line with new technologies (RRP 2.0). NSDs include a heterogeneous range of psychoactive drugs that mimic the effects of various illegal drugs. These have been produced primarily to bypass laws concerning illicit substances. They exist in a legal limbo, neither authorized for consumption nor legally prosecuted. The risks related to NSDs are those linked to all psychoactive substance use as well as specific ones, caused by the absence of knowledge and controls. Online buying and selling of illicit drugs occur via anonymous encrypted plate-forms. RRP began to develop between 2005 and 2010 thanks to online communities of consumers. Existing RRP must continue to adapt by improving access to RRP 2.0 as well as reinforcing analyses of new substances.

Key words

New synthetic drug – Internet – Deep web – Risk reduction (RR).

L'avènement du web 2.0, sa dimension globale et le changement rapide des technologies ont modifié profondément nos habitudes et manières de vivre. Cela a bouleversé nos façons d'interagir à la fois commercialement et socialement dans des domaines entiers et commence à bouleverser également le domaine des drogues : les usagers se renseignent de plus en plus sur internet, ils y achètent aussi de plus en plus leurs drogues, que ce soient les nouvelles drogues de synthèse ou les drogues plus classiques. D'ici quelques années, le marché de drogues, mais aussi la manière de faire de la réduction des risques (RdR) auront complètement changé. Il faudra intégrer les nouvelles technologies dans les interventions de RdR (ou RdR 2.0) pour répondre aux nouvelles problématiques.

Nous allons explorer les deux branches de la révolution internet des drogues, les nouveaux produits de synthèse, et les supermarchés des drogues en ligne, puis nous ferons un tour sur ce qui existe déjà au niveau de la RdR 2.0 (ou la RDR avec les nouvelles technologies), et enfin feront des propositions pour adapter le dispositif de RdR existant.

Les nouveaux produits de synthèse

Les "nouveaux produits de synthèse" (NPS) désignent un éventail hétérogène de substances psychoactives qui imitent les effets de différents produits illicites. Ils sont principalement produits pour échapper à la loi sur les drogues illicites. Les usagers les appellent *research chemical* (RC) ou *legal high*.

Depuis quelques années, le nombre de NPS mis sur le marché explose (figure 1). En 2012, 72 nouvelles substances psychoactives – soit plus d'une par semaine – ont été officiellement notifiées par le biais du système d'alerte européen (2). C'est plus que les années précédentes : 49 notifiées en 2011, 41 en 2010, 24 en 2009. Toutes les nouvelles drogues signalées en 2011 et 2012 sont des drogues de synthèse. Elles sont pour l'essentiel fabriquées hors de l'Europe : en Chine, surtout, et, dans une moindre mesure, en Inde, identifiés comme les principaux pays producteurs.

Alors qu'ils paraissent s'être implantés rapidement dans certains pays comme le Royaume-Uni, l'Irlande ou la Pologne, Israël, les NPS connaissent encore en France, selon les outils d'observation habituels du champ des drogues, une consommation limitée par rapport

aux substances illicites qu'ils imitent. Mais l'étude de l'association Safe (bdoc.ofdt.fr/index.php?lvl=notice_display&id=66838), qui a analysé les fonds de seringues dans les automates-distributeurs-récupérateurs de seringues de la région Île-de-France de 2012 à 2014, a trouvé une forte augmentation de la présence de cathinones de 2012 à 2014, avec 25 % des seringues contenant des cathinones en 2014. Cela prouve que le phénomène est bien réel et en augmentation, même en France.

Que sont les NSP ?

En 2014, un tiers des NPS découverts sont des cathinones et un tiers sont des cannabinoïdes de synthèse. Mais toute la panoplie des "anciennes" drogues a ses équivalents en NPS. Les NPS peuvent être des stimulants, des empathogènes, des psychédéliques, des dissociatifs, des sédatifs...

La forme dans laquelle sont vendus les NPS imite parfois celle des drogues illicites qu'ils imitent par leur effet. Par exemple, les cannabinoïdes de synthèse sont souvent vendus incorporés à de l'herbe sèche, des débris végétaux, pour imiter l'herbe de cannabis. Les produits qui imitent le LSD sont souvent vendus en buvard... (tableau I).

Les NPS issus de la révolution internet

Les NPS sont principalement vendus sur internet, et leur succès est aussi en grande partie dû à internet, qui avec les nombreux sites de ventes de NPS (693 en 2012 pour l'Union Européenne) leur donne un accès mondialisé. La majorité des NPS est proposée à des prix variant de huit à 20 euros le gramme selon les sites de vente. Ce prix diminue quand la quantité achetée augmente, laquelle peut atteindre plusieurs kilos.

Il y a plusieurs types de sites qui vendent ces nouvelles drogues. Ceux destinés aux usagers avertis. Ils sont sobres. Ils affichent uniquement le nom de la molécule et son numéro CAS (numéro unique d'enregistrement auprès de la base de données Chemical Abstract Service), sans mention des effets. Pour acheter un NPS, il faut auparavant s'être renseigné sur ses effets sur les forums d'usagers. Il y a également des sites plus commerciaux, beaucoup plus nombreux, avec des *designs* attractifs et *flashy*, qui visent souvent un public jeune, notamment pour les cannabinoïdes de synthèse.

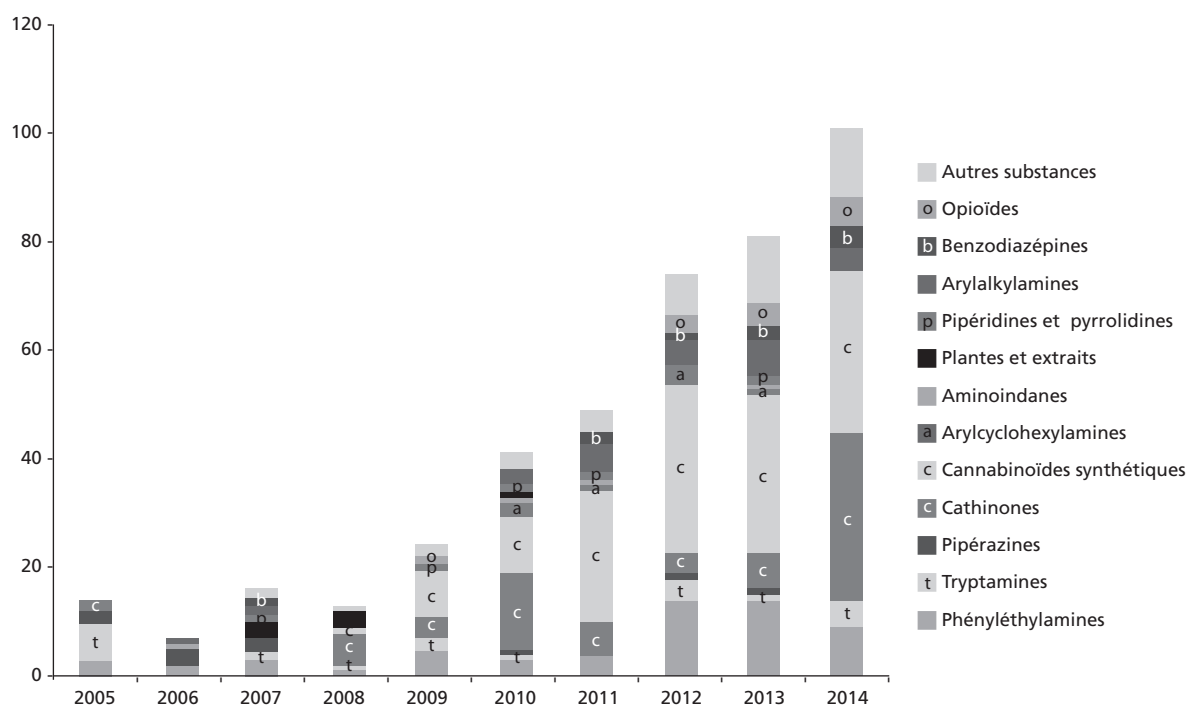


Figure 1. – Augmentation de l'apparition des nouveaux produits de synthèse en Europe selon les années (1).

Tableau I : Les principaux nouveaux produits de synthèse qui existent en 2012 classés selon leur famille d'effets

Effets	Principaux nouveaux produits	Liés à...
Psychédéliques	Tryptamines substituées en 5	Bufoténine
	Tryptamines substituées en 4	Psilocine
	N-méthoxybenzyles (NBOMe)	Phényléthylamines 2C-x
	Ergolines	LSD, LSA
	Phényléthylamines 2C-x	Mescaline
	Amphétamines psychédéliques	Phényléthylamines 2C-x, amphétamine
	Stimulants	Cathinones
Pipérazines		Pipérazine
Phénylalkyl-pyrrolidines		Pyrovalérone, prolintane
Amphétamines substituées		Amphétamine, méthamphétamine
Cannabinoïdes	Naphthoylindoles	Fonctionnellement : cannabinoïde naturel, y compris THC
	Benzoylindoles	
	Cyclopropanoylindoles	
	Phénylacétylindoles	
Dissociatifs	Naphtoylpyrroles	
	Méthoxétamine, etc.	Kétamine, PCP
Sédatifs	Opioïdes	Morphine, fentanyl, héroïne

Contrairement aux premiers, les NPS sont vendus sous des noms commerciaux souvent sans mention de la molécule, qui peut d'ailleurs varier. Enfin, il y a le secteur du *deep web*, avec des sites qui ne sont pas répertoriés par les moteurs de recherche. Ces sites de ventes ne sont pas spécifiques aux NPS, et certains sites vendent toutes sortes de produits psychoactifs, licites comme illicites.

Aspect légal

Pour beaucoup, les NPS ne sont pas régulés. Ils sont ainsi dans une zone légale grise, ni autorisés à la consommation, ni interdits pénalement. Mais face à l'augmentation de la consommation des dérivés des cathinones, la France a, pour la première fois le 27 juillet 2012, eu recours au classement "générique" qui étend

la pénalisation de l'usage à un groupe de substances appartenant à une même famille. De la même manière, elle a également classé sur la liste des stupéfiants sept familles de cannabinoïdes.

Mais étant donné le dynamisme même du phénomène des NPS, la réponse par l'interdiction et la pénalisation de l'usage a pour principal effet soit de ne rien faire (beaucoup de NPS interdits sont toujours aussi accessibles sur internet), soit de déplacer le problème en incitant les producteurs à inventer sans cesse de nouvelles molécules échappant à la législation, avec le risque d'apparition d'une molécule de remplacement plus nocive que la précédente (3).

Ces constats ont poussé certains pays à expérimenter des législations alternatives tentant de faire porter la responsabilité pénale sur les producteurs ou les vendeurs de ces substances plutôt que sur les usagers :

- L'Irlande (2010), la Roumanie (2011) et l'Autriche (2012) ont adopté de nouvelles lois pénales punissant la distribution, la vente ou la publicité non autorisées de nouvelles substances psychoactives (2).

- Certains pays (Autriche, Finlande, Pays-Bas, Royaume-Uni) ont appliqué à certains NPS la définition de l'Union Européenne d'une substance médicamenteuse, permettant aux agences nationales du médicament d'en contrôler l'importation, la commercialisation et la distribution (4, 5).

- Hors Europe, la Nouvelle-Zélande fait figure de pionner. Elle a décidé depuis peu de réguler l'industrie des NPS en autorisant les substances qui présentent un "faible risque" : avant de commercialiser un produit, les industriels vont devoir effectuer une évaluation de sa toxicité sur l'animal et sur l'homme, et lors de sa commercialisation, ils vont devoir diffuser des messages sanitaires précis (6).

Les risques de la consommation

Les risques liés à l'usage de NPS sont ceux de tout usage de produits psychoactifs. Mais à cause de leur nouveauté et de leur statut légal particulier, ils ont des risques spécifiques.

Pas de recul

Contrairement aux drogues comme l'héroïne, la cocaïne ou l'alcool, on ne connaît pas les effets à moyen et long termes des NPS. Le renouvellement constant des molé-

cules fait que personne n'a le temps d'expérimenter vraiment ou de faire des recherches sur ces produits et les associations de réduction des risques n'ont pas le temps de partager une information claire et indépendante.

Pas de contrôle

L'autre principal danger des NPS est, comme les autres drogues illicites, qu'ils ne sont pas contrôlés ni régulés. Quand vous commandez un NPS sur internet, vous ne savez jamais vraiment ce que vous allez recevoir, ni le pourcentage de produit actif (qui peut aller de 0 à 100 %), ni les impuretés contenues dans ces substances suite à une mauvaise synthèse (exemple : le MPTP dans la desméthylprodine), ni même si c'est la bonne molécule.

Legal high

Un autre nom des NPS est *legal high*, dont la traduction française est "euphorisant légal". Cette fausse légalité peut faire penser que les NPS ne sont pas dangereux parce qu'ils seraient légaux. Cela peut inciter à prendre des risques supplémentaires.

Les supermarchés des drogues en ligne

L'achat et la vente en ligne de drogues illicites via des plateformes anonymes cryptées (*anonymous marketplace*) est la deuxième branche de la révolution internet des drogues. Après les NPS, ces plateformes finissent de transformer les drogues en objet de consommation. D'après l'EMCDDA (European Monitoring Center for Drugs and Drug Addiction), ce phénomène serait exponentiel.

Les marchés anonymes des drogues en ligne, qu'est-ce que c'est ?

Tout en offrant l'anonymat, ces plateformes fournissent l'infrastructure pour que vendeurs et acheteurs effectuent des transactions en ligne, de façon similaire à d'autres marchés internet comme eBay ou Amazon, avec leurs mécanismes de règlement des conflits, des notes pour les vendeurs et les acheteurs, l'hébergement de forums de discussion. Elles se rémunèrent à la commission, généralement autour de 4 %. Elles se nomment Silk Road, Evolution ou Agora.

Ces marchés gardent leur emplacement secret et préservent l'anonymat des acheteurs et vendeurs par la combinaison de trois technologies : Tor, PGP et Bitcoin. Tor permet d'anonymiser la navigation sur internet, PGP d'envoyer des mails sécurisés et cryptés, et le Bitcoin est la fameuse monnaie internet utilisée pour faciliter les transactions anonymes.

Même si une large variété de produits apparaît sur ces plateformes, les drogues traditionnelles (cannabis, LSD, MDMA, héroïne...) et les drogues issues de prescriptions médicales sont les plus achetées. Sur Silk Road, le premier d'entre eux historiquement, aux États-Unis, en Grande-Bretagne ou en Australie, c'est la MDMA qui était la drogue la plus achetée, suivie par le cannabis et le LSD. La vente des nouvelles drogues de synthèse sur le *deep web* semble limitée.

Sur le site de Psychoactif, l'utilisatrice Mai complète l'explication du fonctionnement de ces marchés online (www.psychoactif.org/forum/t12617-p2-Achat-drogues-sur-deep-web.html) : *“J'utilise principalement Evolution : l'interface est propre et claire, et les vendeurs ont des profils qui donnent accès facilement aux informations de bases comme les conditions de vente ou les commentaires des clients (positif, neutre, négatif). Les vendeurs sont également classés par “niveau” en fonction des commentaires positifs, du nombre de vente et de l'ancienneté.*

J'ai réalisé, pour le moment, plus d'une dizaine de commandes. La majorité arrive chez moi en moins d'une semaine, tout dépend des vendeurs et du pays d'origine (la plupart sont envoyés d'Amsterdam). Mon adresse ainsi qu'une fausse adresse de retour (avec souvent le nom d'une fausse entreprise) sont imprimées sur une enveloppe de format classique. Le produit est souvent dissimulé dans des prospectus et protégé par un ou plusieurs emballages afin d'éviter les altérations du produit (moisissures, lumière, etc.) et les chiens renifleurs.

Le système d'“escrow” permet de libérer l'argent au vendeur qu'une fois le produit reçu et conforme. Certains vendeurs demandent de “finalize early” (FE), c'est-à-dire de libérer les fonds avant l'expédition du produit. Sur le site que j'utilise, seuls les vendeurs ayant atteint un certain niveau peuvent se permettre de demander ce moyen de paiement. Ces modes de paiement sont spécifiés avant l'achat.

Dans le cas d'un problème avec la commande il est possible d'ouvrir une “dispute” ce qui alerte automatiquement un modérateur qui va alors participer à la discussion entre le

vendeur et l'acheteur mécontent. Cette dispute peut aboutir au remboursement du client.

J'ai toujours reçu mes commandes, que ce soit en mode escrow ou FE. Les seuls soucis auxquels j'ai dû faire face ont été des problèmes de retard de livraison.

Souvent les sites possèdent un forum de discussion. C'est un élément important dans le choix d'un vendeur car il permet d'avoir des commentaires plus détaillés sur chaque vendeur : communication, délai de livraison, emballage, discrétion, qualité du produit, etc.

En ce qui concerne la qualité, les utilisateurs donnent leur opinion en fonction de leur expérience, parfois certains acheteurs testent leurs produits à l'aide de kit de test et transmettent les résultats sur le forum, certains utilisent même des laboratoires, il ne reste plus qu'à s'assurer de la véracité de ces résultats.

Le forum est également utile pour des conseils variés sur le deep web, la livraison de drogue, des conseils en réduction des risques, l'alerte des modérateurs concernant des arnaques possible d'un vendeur, etc.”

Les avantages des marchés en ligne

Dans une étude des tendances consacrées à l'achat de drogues sur internet (7), l'EMCDDA recense les principales raisons invoquées par les utilisateurs de ces plateformes : “un large éventail de drogues”, “une meilleure qualité”, “il est plus facile à commander en ligne” et “un achat plus confortable à des vendeurs avec des notes élevées”. En outre, l'anonymat des sites, leurs forums de discussion et leurs systèmes de transaction avec une livraison rapide sont cités comme des bénéfices, ainsi que la réduction du risque de violence, acheteurs et vendeurs ne se rencontrant jamais face-à-face.

Les utilisateurs de Psychoactif qui ont utilisé ces marchés en ligne confirment ces avantages : une personne dont le pseudo est Gastox témoigne (www.psychoactif.org/forum/t12617-p2-Achat-drogues-sur-deep-web.html) : *“Moi personnellement j'ai été attiré par les prix et la qualité, car dans mon coin, pour le shit ou la weed, c'est soit cher ou soit de mauvaise qualité (pas tout le temps). Sur les marketplace on peut trouver de la bonne qualité à prix raisonnable et surtout une étendue de choix énorme !”. Ou encore Brak : “Perso je trouve que c'est un moyen très chic de se faire un petit extra ! Ayant coupé les ponts avec le mi-*

lieux depuis plusieurs années après 16 années de dépendance et cinq ans d'abstinence (sans parler de mon Sub quotidien), j'avoue que de se faire livrer son keps par le facteur, alors qu'avant et galère, stress et tutti quanti y'a un côté jouissif...". Ou encore Luceed : "Étant client et usager régulier de Evolution Marketplace, je reçois pratiquement toute ma drogue par internet et par la poste. C'est pratique quand on a pas de plan dans sa ville, ou qu'on est trop timide pour aller demander aux gens... Bref, j'ai passé déjà une quinzaine de commandes, toutes sont arrivées à quelques exceptions près. Les vendeurs sont courtois et répondent aux messages (ça dépend duquel hein) et on peut savoir à l'avance à qui l'on aura à faire grâce au système de réputation/level et aux feedbacks. Les prix sont beaucoup moins chers que dans la rue pour un produit de meilleure qualité souvent."

Les autres avantages de ces marchés par rapport au deal de rue sont la possibilité de réduire les risques liés à l'usage de drogue pendant l'achat. Ça peut être par exemple de pouvoir avoir accès aux témoignages sur les drogues vendues, aux discussions en ligne sur la RdR et à des ressources pour les personnes qui souhaitent réduire leur consommation. La RdR peut se faire encore plus tôt dans le parcours de l'utilisateur. L'exemple le plus fameux étant le Docteur X (www.elsubmarinodeldoctorex.com) qui a fourni des services de RdR aux utilisateurs de Silk Road, tels que des informations, des conseils et un service d'analyse des drogues.

Il n'y a pas que les usagers qui trouvent des avantages à ces marchés en ligne, les dealers aussi, car ils y trouvent (selon l'EMCDDA) : 1) un marché mondial pour leurs produits ; 2) la capacité de vendre à des clients qui ne sont pas déjà connus d'eux ; 3) la capacité de négocier de manière anonyme ; et 4) la possibilité de commercer dans un environnement à faible risque. C'est un nouveau paradigme pour le trafic : là où le deal de rue est fortement localisé, le deal en ligne bénéficie de toute la puissance de l'internet mondialisé et ouvert à tous ; là où le deal de rue est très voyant et risqué, le deal en ligne se cache derrière des outils cryptés et sécurisés, qui résistent même à la National Security Agency (comme Tor ou PGP).

Un nouveau paradigme

Au final, même si ces marchés en ligne ont leurs travers, ils sont en train de révolutionner les pratiques d'achat et de vente de drogues. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder comment l'application online Amazon a chan-

gé le marché du livre, comment l'application Booking.com a révolutionné le marché des réservations d'hôtel, ou comment l'application Smartphone Uber a changé la donne pour les taxis.

Les communautés internet d'utilisateurs

La RdR s'est développée sur internet à partir des années 2005-2010 avec les communautés internet de consommateurs. L'émergence des NPS et des supermarchés de drogues en ligne s'est développée en synergie avec cette RdR 2.0.

Les communautés internet, kesako ?

Une communauté internet est une communauté d'intérêt et/ou de pratiques, avec des objectifs partagés, des interactions. Il y a quantité de communautés anglophones de consommateurs de produits psychoactifs, mais seulement trois communautés francophones qui s'intéressent aux drogues illicites : pour Lucid State, la priorité est de débattre sur les plantes enthéogènes, pour Psychonaut, ce sont les substances psychédéliques qui sont au cœur de la communauté. Enfin, pour Psychoactif, francophone, l'objectif premier est la promotion de la RdR pour toutes les drogues, licites comme illicites. Du côté des drogues licites, il y a également de nombreuses communautés francophones de vapoteurs, comme par exemple www.forum-ecigarette.com, ou des communautés sur le baclofène, comme www.baclofene.com.

Les outils pour faire vivre ces communautés sont nombreux. Ce sont des outils du web 2.0. Cela peut être des forums, des mailing-listes, des blogs, des chats, des wikis, des sondages ou un mélange de tout cela.

Les consommateurs rencontrent ces communautés principalement grâce à internet, et surtout avec les moteurs de recherche. D'après une enquête sur Psychoactif, 66 % des membres ont connu la plateforme en cherchant des mots-clés dans Google, tels que MDMA, poppers, lamaline, sevrage cannabis... Une part non négligeable vient également des réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter (10 %). Mais les usagers rencontrent aussi ces communautés grâce à des liens "réels". Plus de 10 % des membres de Psychoactif ont connu la plateforme par le bouche à oreille en étant orientés par un professionnel des addictions ou un autre usager. Cela brise l'idée d'une communauté internet entièrement

virtuelle et déconnectée du réel. Une communauté web permet toujours de créer une communauté “non web” dans la “vraie vie”, les membres d’une communauté la partagent toujours avec leur entourage. L’opposition entre le réel et le virtuel est déconnectée de la réalité !

Le cœur de la communauté, ce sont les modérateurs/animateurs. Ce sont eux qui la font vivre au jour le jour. Ils sont là pour apporter et classer l’information, relancer et organiser les discussions, mais aussi faire respecter les règles qui est l’une des tâches les plus importantes des modérateurs. Il faut que chaque personne puisse exprimer son témoignage en étant sûre de ne pas être jugée sur ses pratiques, même (surtout) si son témoignage ne respecte pas les canons de la RdR (par exemple quelqu’un qui partage ses seringues).

Ces communautés sont issues de l’auto-support, car l’équipe de modérateurs, les dirigeants de la communauté sont des consommateurs eux-mêmes. Mais la force de ces communautés, c’est qu’elles sont ouvertes à d’autres. Il n’est pas rare de rencontrer l’entourage des usagers, mais aussi des professionnels des addictions sur ces plateformes. Ces communautés sont donc des lieux ressources pour les usagers et leur entourage, ainsi que pour les professionnels des addictions. Elles sont ainsi beaucoup plus qu’un groupe d’entraide et d’auto-support, elles sont un lieu de coopération où se croisent les compétences expérientielles et professionnelles.

Des apports importants pour les usagers, les professionnels et la RdR

Ces communautés sont des communautés d’apprentissage social et d’éducation par les pairs capables de diffuser de nouvelles normes sur les pratiques et sur la RdR, que ce soit les pratiques d’injection pour les communautés sur les drogues illicites ou les pratiques de vapotage pour celles sur la cigarette électronique.

La diffusion de normes sociales (usager citoyen) et de normes sur les pratiques était déjà le but des groupes d’auto-support de consommateurs. Mais ce qui change radicalement avec ces communautés d’usagers, c’est la dimension de masse d’internet. Tout le travail de diffusion des nouvelles normes est démultiplié, la RdR se démocratise et devient accessible au plus grand nombre, et notamment aux consommateurs insérés, les grands oubliés du dispositif de RdR institutionnel français (les CAARUD – centre d’accueil et d’accompagnement à la

réduction des risques pour usagers de drogues), emboîlé par le traitement de la précarité.

Avec ces communautés, nous n’avons jamais eu autant de témoignages de consommateurs de drogues licites ou illicites. L’un des enjeux majeurs est de pouvoir les classer et les rendre abordables pour les remonter auprès des professionnels, mais aussi des chercheurs et des pouvoirs publics. Il devient ainsi de moins en moins possible de faire une politique, de parler des pratiques professionnelles, ou simplement de l’usage de drogues, sans les consommateurs, puisque leur parole est accessible à tout le monde. Certaines communautés se structurent d’ailleurs en créant des associations pour pouvoir mieux influencer sur les politiques qui les concernent. C’est le cas de Psychoactif pour les drogues illicites, ou d’Aiduce pour les vapoteurs (www.aiduce.org).

Le sujet des nouvelles drogues de synthèse est également révélateur. L’information et la RdR sur les NPS se font majoritairement à travers les *trip reports*, ces témoignages minutés des effets et effets secondaires d’un produit qui se trouvent dans les communautés internet. Un membre qui veut tester un NPS va d’abord lire les *trip reports* sur ce produit pour savoir à quels effets et effets secondaires s’attendre. C’est comme cela qu’il va pouvoir réduire les risques liés à son usage. Mais ces connaissances, qui se trouvent uniquement sur les communautés internet d’usagers, n’intéressent pas que les usagers : les instituts de recherche comme l’OFDT (Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies) s’en servent comme point d’appui pour avoir une idée des dommages éventuels liés aux NPS. Les associations de professionnels s’associent avec les communautés d’usagers pour que celles-ci informent leurs adhérents : c’est ainsi que, par exemple, la Fédération Addiction, fédération de professionnels des addictions, a réalisé avec Psychoactif un dépliant quatre pages sur les NPS.

La RdR à distance

À partir de cette présence sur internet se met en place aussi un nouvel accès à du matériel de RdR, avec le programme de RdR à distance développé par Safe : après une commande par mail ou téléphone, l’association propose d’envoyer gratuitement du matériel de RdR par la poste (kit d’injection, kit base...) à un public qui n’a pas accès au dispositif CAARUD/CSAPA (centre de soins, d’accompagnement et de prévention en addictologie), pour des problèmes de distance par exemple.

Pour toucher les usagers hors structures, de la communication est faite sur les communautés internet, comme la plateforme Psychoactif (entre 30 et 60 % de la file active de Safe vient de Psychoactif).

Ce dispositif Psychoactif-Safe (communication-envoi) permet d'entrer en contact puis de distribuer du matériel à des usagers de toutes les zones même les plus reculées. Il met en pratique un concept-clé d'internet qui est la déterritorialisation : avec internet, un nouvel espace temps se définit. Les usagers peuvent se connecter à n'importe quelle heure et de n'importe où. La relation se fait avec les individus quelle que soit leur localisation géographique, les distances n'existent plus, et cela est encore accentué avec le téléphone mobile évoluant en ordinateur de poche.

Le dispositif Safe-Psychoactif offre un nouvel accès au matériel de RdR, qui ne peut se confondre avec le dispositif existant. C'est déjà un succès car plus de 60 % de la file active (500 personnes) de Safe n'a jamais eu de contact avec un CAARUD ou un CSAPA.

Propositions

Développer l'accès à la RdR 2.0

Financer les programmes de la RdR 2.0 (hors CSAPA/CAARUD)

Avec la RdR à distance, un nouvel accès au matériel de RdR (kit d'injection, kit base, kit sniff...) s'est ouvert. L'association Safe a ainsi une file active de 500 personnes, dont la majorité ne fréquente pas le dispositif CSAPA/CAARUD.

Le problème de ce dispositif, c'est son succès. On se retrouve ainsi avec un programme qui est cité dans le dernier Plan gouvernemental de lutte contre les addictions, mais avec en même temps l'association Safe en difficulté financière, alors que le coût de son programme national n'excède pas celui d'un petit CAARUD. Ce qui est hors du dispositif CSAPA/CAARUD est difficilement finançable, alors que ce programme ne peut se fondre dans le dispositif existant. Il faudrait donc que des fonds puissent être trouvés pour développer ce nouvel accès à la RdR. Plus globalement, il faudrait des fonds pour toutes les actions de RdR 2.0 qui ne pourront pas se confondre avec le dispositif existant, mais qui sont néanmoins l'avenir du dispositif de RdR.

Élargir la RdR 2.0 à d'autres matériels de RdR

À l'heure où la naloxone par voie nasale, cet antidote aux overdoses d'opiacés, va être distribuée aux usagers d'opiacés dans les CSAPA, il ne faut pas oublier que les CSAPA ne touchent pas toute la population des usagers d'opiacés. Pour compléter l'accès à la naloxone, pourrait être imaginé un programme de RdR 2.0 avec la naloxone, dans lequel les communautés internet d'usagers s'occuperaient du recrutement des usagers (en communiquant), de la formation internet, de la validation des connaissances et de l'envoi de la naloxone par voie postale. Un programme non officiel d'envoi de naloxone injectable existe d'ailleurs déjà aux États-Unis.

Développer les applications smartphone et les vidéos

Avec la RdR 2.0, le champ qui s'ouvre est immense et les avancées technologiques, comme les applications smartphone, la démocratisation du montage vidéo, ou encore les MOOC (cours en ligne gratuits et ouverts à tous), vont démultiplier les possibilités d'entrer en contact, de recueillir les témoignages et de faire passer des nouvelles normes de RdR. On peut par exemple imaginer des applications smartphone qui permettent de calculer son *craving* au jour le jour, d'indiquer l'endroit le plus proche où l'on puisse trouver du matériel de RdR gratuitement, etc.

Organiser des maraudes virtuelles

L'aller vers est une composante essentielle de la RdR. Il permet d'aller sur les lieux de vie des consommateurs pour découvrir de nouveaux publics, de nouvelles pratiques. Cet aller vers a une traduction internet, les maraudes virtuelles.

Il existe déjà une association d'usagers de NPS, Not for Human, qui fait des maraudes virtuelles bénévolement pour faire de la RdR sur les nouveaux produits de synthèse sur les forums généralistes que sont Doctissimo ou Jeuxvideo.com. Mais n'ayant pas de financement, ils risquent de s'épuiser.

De la même manière, des intervenants professionnels pourraient faire de la RdR sur les nouveaux lieux de vie des usagers que sont les réseaux sociaux, en particulier sur Facebook, avec ses nouvelles manières de consommer comme les apéros Facebook ou les défis tels que la Neknomination (abonnes.lemonde.fr/economie/article/2014/02/18/c-est-pas-du-jeu_4368502_3234.html).

Rapprocher la RdR de l'acte d'achat de drogues

Pour des raisons pratiques et politiques, il a toujours été très difficile aux acteurs de la RdR de travailler à ce que les dealers fassent de la RdR avec leurs clients. L'exemple français le plus avancé est le travail de Vincent Benso qui a réalisé une recherche-action sur la RdR avec les usagers-revendeurs (www.pistes.fr/swaps/59_236.htm).

Avec internet, il est beaucoup plus facile de faire de la RdR avec les sites de ventes : les supermarchés en ligne, précurseurs, intègrent des forums de discussion sur la RdR, ou permettent de proposer au consommateur l'analyse de son produit juste après l'achat, comme l'a fait Doctor X.

Pour les NPS, il serait souhaitable que les communautés internet de consommateurs et le dispositif CAARUD/CSAPA puissent diffuser des messages d'informations comparées et critiques sur les principaux sites de vente.

Former les professionnels des CSAPA/CAARUD aux NPS et à la révolution internet des drogues

Faute de formation à la révolution internet des CAARUD et CSAPA, le dispositif institutionnel risque d'être complètement dépassé, comme le système de soin des années 1980-1990 l'a été par l'arrivée du sida et de la RdR. Le dispositif est menacé d'obsolescence, accueillant toujours les mêmes usagers vieillissants et étant incapable de renouveler ses files actives avec les jeunes générations.

Renforcer l'analyse de produit

Avec l'apparition des NPS qui multiplient le nombre de drogues présentes sur le marché, l'analyse de produit à destination des usagers pour les aider à réduire les risques devient essentiel.

Autoriser à nouveau les tests colorimétriques (dit de marquis)

La manipulation des tests de marquis par les professionnels a été interdite dans le référentiel de RdR en 2004 (8). Mais, d'une part, ils sont en vente sur internet, disponibles pour chaque usager et, d'autre part, ils répondent à une problématique actuelle sur les NPS : dans les milieux festifs, certains vendeurs remplacent les produits tels que LSD, ecstasy, cocaïne par des NPS qui les imitent, tout en ne disant pas que ce sont des

NPS. Or, les NPS sont souvent de meilleure qualité, plus puissants et agissent plus longtemps. Les personnes non averties peuvent ainsi se retrouver à l'hôpital après avoir consommé des NPS sans le savoir. C'est ce qui est arrivé notamment dans la région de Bordeaux, où des dealers ont remplacé la kétamine par la méthoxétamine (www.psychosocial.org/forum/t7845-p1-Mxe-vendue-place-ketamine-dans-region-sud-ouest.html). Les tests colorimétriques peuvent permettre de discriminer à moindre coût (moins de deux euros par test) les NPS des produits comme le LSD, la MDMA ou la cocaïne. Il conviendrait donc que les CAARUD et les CSAPA puissent en commander, les distribuer aux usagers et leur montrer comment s'en servir.

Faire évoluer le dispositif SINTES en "Wedinos"

Le dispositif SINTES d'analyse de produits psychoactifs (qui est réalisé par l'OFDT) n'est pas calibré pour être une aide à la RdR pour les usagers. Il vise essentiellement à documenter la composition des produits circulants, illicites ou non réglementés (dosage, identification de nouvelles molécules et logo), à partir des résultats de l'analyse des saisies effectuées par les services répressifs, d'une part, et des collectes de produits réalisées par des acteurs socio-sanitaires directement auprès des usagers, d'autre part (www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/sintes/). Le seul service rendu aux usagers est de pouvoir alerter les pouvoirs publics si SINTES identifie un produit très dangereux. L'analyse de produit est souvent rendue à l'utilisateur plusieurs semaines après la collecte, ce qui en réduit fortement l'intérêt pour les usagers.

Ce dispositif pourrait être plus utile pour les usagers s'il ne se limitait pas à l'observation et leur permettait de faire analyser rapidement la composition d'une drogue pour en réduire les risques liés à son usage. L'exemple du dispositif du Ministère de la santé gallois Wedinos (www.wedinos.org/about_us.html) est parlant. Cette initiative a trois volets : la réception de tests d'échantillons anonymes, la publication rapide des résultats, l'accès public (contrairement à SINTES) à ces analyses sur internet, accompagné de messages de RdR spécifiques à l'analyse. Ainsi, Wedinos permet non seulement de suivre les tendances dans l'utilisation de nouvelles substances, mais il apporte de l'aide pour prévenir les dommages associés aux nouvelles substances psychoactives en fournissant des informations ciblées et des conseils aux usagers de drogues (www.perkinelmer.com/pdfs/downloads/CST_Llandough-Hosp-WEDINOS-011760_01.pdf).

SINTES vient de s'engager un peu dans cette voie en mettant pour la première fois un condensé de leurs résultats d'analyse à disposition du public. Le numéro 1 de *Point SINTES*, "la nouvelle publication de l'OFDT dédiée aux analyses des drogues en France" vient de sortir. Si cette nouvelle publication va sans conteste aider les acteurs de la RdR et les usagers, il manque un volet important qui est l'analyse rapide des drogues collectées, en rendant des comptes tout aussi rapidement aux usagers qui donnent leur produit.

Faire évoluer TREND

Autre programme de l'OFDT, TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues – www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/trend/) a pour objectif principal d'identifier et de décrire l'évolution des tendances et des phénomènes émergents liés aux produits psychotropes illicites ou détournés de leur usage. Sous-financé, il est actuellement en danger et des évolutions pourraient être envisagées pour renforcer son utilité. Les observations de terrain sur les nouvelles tendances pourraient être analysées par un groupe d'experts et d'usagers chargés de réfléchir à de nouvelles méthodes de RdR pour répondre à ces phénomènes émergents.

Financer la recherche sur la révolution internet des drogues

Qu'apportent aux usagers les communautés internet ou le programme de RdR à distance ? Est-ce qu'ils amé-

liorent leurs pratiques, leur vie, est-ce qu'ils permettent de réduire les risques ? Est-ce que les supermarchés en ligne réduisent les dommages liés au trafic de drogues, permettent-il de réduire les risques liés à l'usage ? Quels sont les NPS les plus consommés, pourquoi, quels sont les dommages qu'ils provoquent ?

Les phénomènes comme les supermarchés de drogues en ligne, les communautés internet d'usagers ou les NPS sont encore très peu étudiés aujourd'hui par les chercheurs. Répondre à ces questions permettrait pourtant d'orienter plus efficacement les réponses des pouvoirs publics.

Distinguer les NPS à faible risque des autres au niveau de la politique des drogues

Avec l'émergence de centaines de NPS différents, les interdire tous ou presque, comme le fait actuellement la France par famille entière, revient à ne rien faire, puisque l'on met les drogues les plus dangereuses et les drogues à faible risque à égalité.

Cela peut être même contre-productif puisque la pénalisation de l'usage des NPS peut avoir pour effet le déplacement du problème en incitant les producteurs à inventer sans cesse de nouvelles molécules échappant à la législation, avec le risque d'apparition d'une molécule de remplacement plus nocive que la précédente.

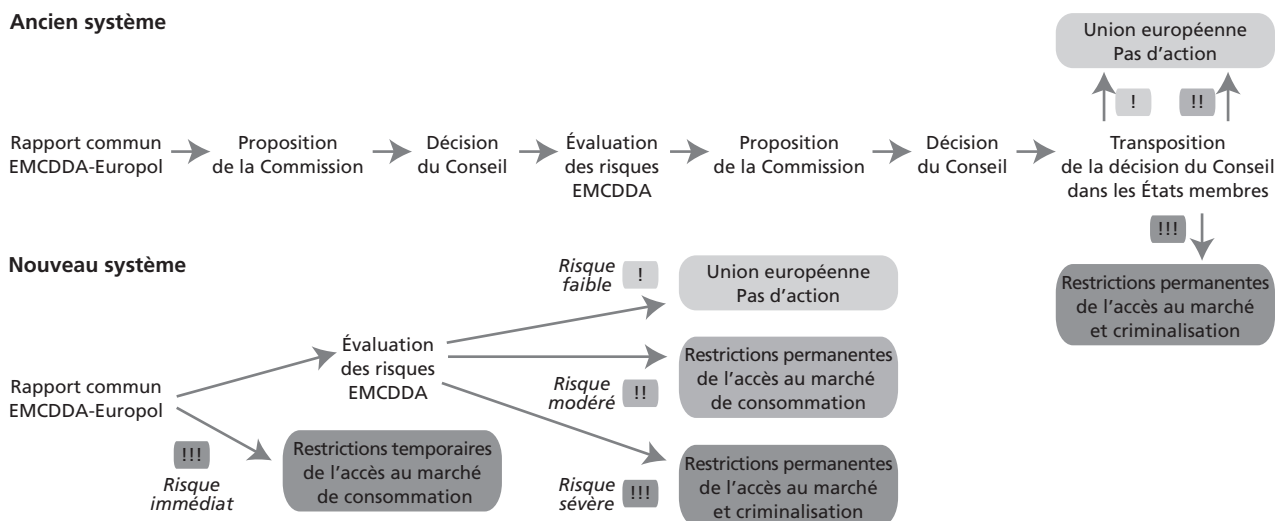


Figure 2. – Nouveau schéma d'intervention proposé par la Commission européenne (<http://idpc.net/alerts/2013/09/european-commission-takes-decisive-action-on-legal-highs>).

La seule approche réaliste pour limiter les dommages et réduire les risques est de discriminer les NPS à faible risque des autres. C'est l'essence même de la RdRD.

Certains pays, comme la Nouvelle-Zélande, proposent d'agir ainsi en créant un marché légal pour celles dont l'industrie a pu prouver qu'elles étaient à faible risque (avec le même schéma que pour la mise sur le marché des médicaments : drogues.blog.lemonde.fr/2013/09/02/nouvelle-zelande-feu-vert-pour-les-legal-high/).

C'est aussi le cas de la Commission européenne qui propose aux États membres de l'Union européenne d'agir différemment pour les NPS à faible risque, ceux à risque moyen et ceux à haut risque (idpc.net/alerts/2013/09/european-commission-takes-decisive-action-on-legal-highs), et de ne réprimer la consommation que si la drogue est à haut risque de dommage (figure 2).

L'émergence des NPS doit conduire à repenser la politique des drogues française, afin notamment de différencier la qualification juridique des actes de vente et de consommation selon les NPS à haut risque, à risque moyen et à faible risque.

Conclusion

Avec internet, la RdRD est en train de se réinventer. C'est la seconde vague après la lutte contre le VIH qui a créé la RdRD en France il y a 25 ans. Les initiatives fourmillent, créées souvent par des acteurs (plateforme de vente, consommateurs...) qui ne sont pas du dispositif de RdRD.

Les initiatives fourmillent, mais ne sont pas financées. Leur financement est d'autant plus difficile qu'elles ne correspondent pas aux cadres de financement habituels. Ces initiatives sont à la fois nationales et décentralisées, difficilement repérables par des financeurs qui n'ont pas encore intégré l'apport des nouvelles technologies.

Il faudra bien sûr évaluer ces initiatives, mais il faudra surtout les intégrer au dispositif officiel d'une manière ou d'une autre, si l'on veut que la RdRD s'adapte à la révolution internet (des drogues) et ne devienne pas en grande partie obsolète. ■

P. Chappard

Comment prendre en compte les phénomènes émergents (nouveaux produits de synthèse, nouveaux publics...) et trouver des réponses adaptées ? Comment permettre au dispositif de RdRD de s'actualiser/s'adapter en permanence en fonction de l'évolution des usages et des problèmes liés aux usages ? La RdR 2.0 ou comment adapter le dispositif de RdR à l'heure de la révolution internet.

In : Audition publique à l'initiative de la FFA "Réduction des risques et des dommages liés aux conduites addictives", 7-8 avril 2016, Paris.

Alcoologie et Addictologie. 2017 ; 39 (3) : 289-299

Références bibliographiques

- 1 - EMCDDA. New psychoactive substances in Europe. An update from the EU Early Warning System. Lisbon : EMCDDA ; 2015.
- 2 - OEDT. État du phénomène de la drogue en Europe. Rapport annuel 2012. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne ; 2012 (www.emcdda.europa.eu/publications/annual-report/2012).
- 3 - Lahaye E, Martinez M, Cadet-Tairou A. Nouveaux produits de synthèse et internet. *Tendances*. 2013 ; (84).
- 4 - Hughes B, Winstock AR. Controlling new drugs under marketing regulations [For debate]. *Addiction*. 2012 ; 107 (11) : 1894-9.
- 5 - Nutt D. Drugs are taken for pleasure – realise this and we can start to reduce harm. *The Guardian*. 2012 ; 3 December (<http://www.guardian.co.uk/commentisfree/2012/dec/03/drugs-pleasure-reduce-harm>).
- 6 - Fisher D. Revolutionary' legal high law means state regulated drug market. *The New Zealand Herald*. 2012 ; 28 July (http://www.nzherald.co.nz/nz/news/article.cfm?c_id=1&objectid=10822749).
- 7 - EMCDDA. The Internet and drug markets. Summary of results from an EMCDDA Trendspotter study. Lisbon : EMCDDA ; 2015.
- 8 - République Française. Décret n° 2005-347 du 14 avril 2005 approuvant le référentiel national des actions de réduction des risques en direction des usagers de drogue et complétant le code de la santé publique référentiel de RdR en 2004. *JOFR*. 2005 ; 15 avril.

Autres références

- Bergeron H. Sociologie de la drogue. Paris : La Découverte ; 2009.
- Bernat de Celis J. Drogues, consommation interdite, le génèse de la loi du 31 décembre 1970. Paris : L'Harmattan ; 1996.
- Chappard P, Couteron JP. Un monde 100 drogues. Blog. <http://drogues.blog.lemonde.fr>.
- Coppel A. Peut-on civiliser les drogues ? De la guerre à la drogue à la réduction des risques. Paris : La Découverte, Alternative Sociale ; 2002.
- Fédération Addiction. La réduction des risques : le nouveau paradigme des addictions ? *Acta*. 2013 ; (13).
- Mino A. J'accuse ces mensonges qui tuent les drogués. Paris : Calman-Levy ; 1996.
- Morel A, Chappard P, Couteron JP. Aide mémoire de la réduction des risques en addictologie. Paris : Dunod ; 2012.
- Morel A, Couteron JP. Drogues : faut-il interdire ? Paris : Dunod, Collection Tendance Psy ; 2011.
- Power M. Drugs 2.0: the web revolution that's changing how the world gets high. London : Portobello Books Ltd ; 2013.
- Roques B, et al. La dangerosité des drogues. Paris : Odile Jacob ; 1999.
- Shulgin A, Shulgin A. Pkhal, a chemical love story. Berkeley : Transform Press ; 1991.